

Questions/réponses -Corrigendum

PROCEDURE 15.CSD.OP.024 Services de nettoyage

Publié le 02/06/2015

Question	Answer
<p>Ayant pris connaissance tardivement de votre appel d'offre, est-il possible d'organiser une troisième visite et ainsi nous octroyer la faveur de pouvoir participer à la présente soumission.?</p>	<p>Il n'y a pas de troisième visite prévue à ce jour.</p>
<p>Pourriez-vous nous confirmer que le nombre de 39h repris à la page 24 et 38 est bien le nombre exact d'heures estimées devant être presté et non les 32 heures mentionnées au bas du « poste 1 Nettoyage journalier » du bordereau.</p>	<p>Nous confirmons que 39 h est le nombre correct. Donc, la note de bas de page. 3 du bordereau est à lire 39 heures et non 32.</p>
<p>Le cahier des charges mentionne (page 24, art 4.2) « L'attention est attirée sur le fait que durant les périodes des vacances au mois d'août et de Noel, les activités de l'EDA sont réduites à 26,5 heures de prestations quotidiennes ». Le « poste 1 nettoyage journalier » du bordereau mentionne que les activités d'EDA sont réduites de -5h30 de prestation quotidienne pendant les vacances. Sur base de la précédente question, ce serait 39H – 5h30, soit 33h30. Pourriez-vous nous communiquer la correction à apporter à cet article.</p>	<p>Nous confirmons que les heures pendant les vacances seront 26 heures et qu'à la note de bas de page. 3 du bordereau il convient de lire 12,5 heures de réduction et non 5h30.</p>
<p>Sur base de ce nombre de 39 heures et des différentes prestations de chaque poste, pourriez-vous nous confirmer la valeur maximale du contrat. Le Cahier des Charges en mentionne trois différents montants repris à l'article 14 (P. 16) à l'article 15 (P. 16) et au bas du bordereaux de prix.</p>	<p>Faisant suite à la question, EDA a réexaminé le dossier et l'approche budgétaire de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La durée du contrat cadre étant de 4 ans maximum (contrat d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois maximum), le budget maximum est revu à 1 060 000EUR. • Le Total Général forfaitaire des Postes 1 à 4 du bordereau de prix ne pourra pas dépasser le maximum de 265.000EUR

<p>En page 15/62, première ligne « <i>Pour chacune des parties A et C</i> » Pouvez-vous préciser que signifie Le « A » et le « C »</p>	<p>A = 1.A. et C=1.B.</p>
<p>« Les prix proposés seront fixes et fermes pour la durée des prestations effectives du contrat ». La durée des prestations effectives du contrat est d'un an ou de 4 ans ?</p>	<p>La durée des prestations effectives est d'un an renouvelable jusqu'à 3 fois maximum),</p>
<p>Lors de la visite de votre bâtiment, il a été signalé qu'il n'était pas nécessaire d'utiliser un élévateur. Après renseignement pris en interne, celui-ci est bien nécessaire. A la page 44 de votre cahier des charges, vous prévoyez : « Cette surface comprend 35 m² de vitres non ouvrantes (répartie sur 6 étages) nécessitant l'usage d'un élévateur (dans la cour, près de la cage d'ascenseur et les impostes). Il est expressément convenu que la face extérieure de ces vitres non ouvrantes sera nettoyée à une fréquence de deux fois l'an. » Il s'agit <u>des vitres fixes non accessibles de la cage d'ascenseur</u>. Elles n'ont pas été remarquées lors de la visite.</p>	<p>Oui, nous confirmons que le lavage de ces vitres « non ouvrantes » fait partie du contrat.</p>